



Virement automatique des banques, annulation

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:11**

Bonjour, ma banque n'a pas tenu compte des mails envoyés pour annuler le virement permanent du loyer de notre ancien propriétaire et il a quand même été viré en décembre. J'ai fait un courrier pour demander le retour des fonds et ma banque n'a d'abord pas voulu faire la démarche, me disant que je devais récupérer la somme directement chez le propriétaire. Celui-ci n'a pas accepté le retour de fonds demandé, et après un courrier commun à sa banque, je n'ai pas de nouvelles de la mienne. Quels sont mes droits vis-à-vis de ma banque qui fait la sourde oreille et ne réponds pas à mes messages. En effet, l'erreur venant de leur part, je pense être en droit de leur demander de régler le problème directement avec la Banque de notre ancien propriétaire et faire le nécessaire pour que la somme nous soit retournée. De plus, celle-ci nous manque sur le compte, nous sommes débiteurs. mes questions: Suis-je en droit de leur demander de faire le nécessaire pour que ce montant nous soit retourné sans que nous ayons des démarches à faire? Ma banque me dit que si le propriétaire ne donne pas son accord pour que le montant soit retourné, elle ne peut plus rien faire. Est-ce vrai? n'avons nous pas de recours face à ce problème, je me répète, mais l'erreur vient de sa part. nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération notre demande, et de bien vouloir nous apporter une solution dans les meilleurs délais.